

Projet éolien industriel aux Verreries-de-Moussans

Des habitants donnent l'alerte

Le groupe allemand Volkswind, racheté par le trader en énergie suisse Axpo, a présenté pour la seconde fois un projet de centrale de six éoliennes pour la commune des Verreries-de-Moussans, au lieu-dit Le Puech, et ce malgré l'avis "très défavorable" du Conseil national de la protection de la nature.

Cette société avait déjà tenté en 2018 d'imposer son projet éolien, mais devant les avis très négatifs de nombreuses instances, dont le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), elle avait fait marche arrière. Le promoteur avance aujourd'hui un projet actualisé dont la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) dit qu'il est très proche de la version initiale, que ses effets sont sous-évalués, que les mesures proposées pour compenser ou réduire l'impact sur les oiseaux ou les chauves-souris n'apportent

pas de garanties suffisantes. Le CNPN a redonné un avis "très défavorable", en 2020, sur le projet actuel.

Les habitants sont-ils informés ?

Des informations importantes que la société n'a pas communiquées aux habitants lors de la présentation de son projet en mairie, idem pour la municipalité qui appelle les habitants à voter sans leur donner. On peut se demander pourquoi ce

groupe industriel qui a été confronté à une salve d'avis négatifs revient à la charge, sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, avec quasiment la même copie qu'avant, alors qu'entre-temps, les populations ont été sensibilisées aux effets négatifs de ces centrales. En fait, il s'agit d'une stratégie qu'appliquent beaucoup de promoteurs : insister pour épuiser les opposants qui ne disposent pas des mêmes moyens pour se défendre, en particulier

devant les tribunaux. Nous avons un exemple récent à Puissalicon, petit village au nord de Béziers, où malgré l'opposition de la commune, de la communauté de communes, de la majorité des habitants, du rapport négatif de la commissaire enquêteuse, Volkswind (le même groupe qu'aux Verreries), attaque le refus du permis de construire du préfet. Ça en dit long sur l'entrepris et son respect de la démocratie. On doit s'interroger sur l'idée que se font ces promoteurs de la démocratie locale et de l'avis des populations. Nous pensons que l'on ne peut imposer aux gens des installations dont ils ne veulent pas et ce pour le profit de quelques-uns et au détriment de la qualité de vie de tous. Le parc industriel éolien de Volkswind ne va pas impacter que les Verreries-de-Moussans, mais également les hameaux et villages environnants, dont Courmieu-les-Grottes. ■

Communiqué de presse du collectif régional Toutes Nos Energies – Occitanie Environnement (voir encadré ci-contre) du 21 avril 2021.

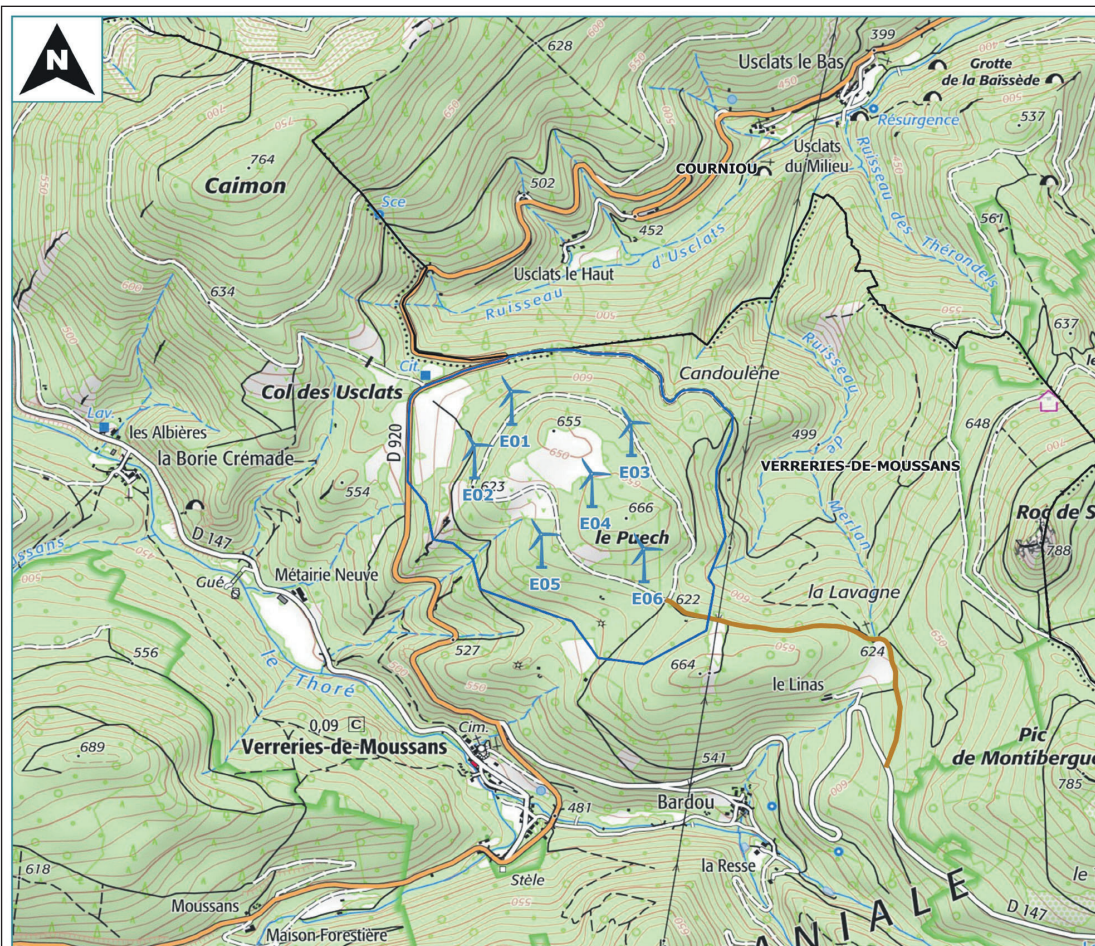
Contact : protection.somail@orange.fr - Association Protection Somail & Montagne Noire. Plus d'infos sur : toutesnosenergies.fr.

► Collectif "Toutes Nos Energies – Occitanie Environnement"

Le collectif régional Toutes Nos Energies – Occitanie Environnement réunit 160 fédérations départementales, collectifs et associations de la région Occitanie qui agissent pour la qualité de vie des habitants et la protection de l'environnement, pour une transition écologique et énergétique solidaire et respectueuse des territoires ruraux.



Les Verreries-de-Moussans



VOLKSWIND

Ferme éolienne du Puech (34)
Implantation et accès au site

Légende :

- Limites communales
- Zone du projet
- Eoliennes
- Accès prévisionnel

0 250 500 m

Moussans

Stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030 : la question des éoliennes éludée

Le collectif régional Toutes Nos Energies - Occitanie Environnement s'étonne : la Dreal Occitanie (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), à la demande du ministère de la Transition écologique, organise sur le territoire de la région une large consultation des acteurs de la biodiversité, dans le but d'alimenter la réflexion du gouvernement en vue de l'élaboration de la Stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030. Dans son texte, la Dreal tente de dresser un état des lieux des risques pour la biodiversité en Occitanie, mais n'évoque à aucun moment les effets de centaines d'éoliennes industrielles implantées sur la région. Le mot même, "éolienne", n'y figure pas. Le collectif Toutes nos Energies - Occitanie pose la question : "Pourquoi la Dreal, qui est chargée de la protection des espèces et qui connaît l'impact de l'industrie éolienne et photovoltaïque sur la biodiversité, les exclut de l'étude ? Le débat pourrait être du rapport inconvénients/avantages mais non, le sujet n'existe pas."



Aigle royal



Gypaète barbu



Alouette lulu



Pipistrelle

Des éoliennes oui, mais hors espaces sensibles !

Les associations de protection de l'environnement, telles que Greenpeace, la LPO ou Reporterre, ne s'opposent pas systématiquement à l'implantation d'éoliennes, excepté "lorsque les projets présentent de forts enjeux avifaunes" (dans les sites Natura 2000 ou les espaces vitaux des rapaces, par exemple)". Or, les conclusions du CNPN et de la Dreal sont claires : "Constatant que des conditions impératives majeures ne sont toujours pas respectées (ce qui est donc doublement rédhibitoire pour cette demande de dérogation), et que le porteur du projet n'a pas répondu en détail aux différentes recommandations [...] le CNPN ne peut que répéter ici son avis très défavorable assorti d'une recommandation forte d'abandon du projet dans sa localisation actuelle". Ces conclusions sont notamment motivées par les raisons suivantes :

- Le choix du site se situe dans des habitats naturels de grande valeur écologique.
- Même si la production d'énergie renouvelable relève bien d'un intérêt public majeur, il ne ressort aucun caractère impératif à sa réalisation dans un site naturel à très fort enjeu de biodiversité.
- Un déficit évident de l'évaluation et de la prise en compte des effets cumulés dans un contexte de très forts enjeux de biodiversité notamment pour les oiseaux et les chiroptères (voir encadré ci-contre).
- Il n'existe toujours pas de mention de dialogue avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, qui s'est engagé dans sa charte à ne pas dépasser la limite trois cents éoliennes, alors que cette limite est quasiment atteinte aujourd'hui. Et le CNPN d'ajouter : "Tous les points détaillés dans les avis de la Dreal et du premier avis du CNPN sont autant de points qui posent toujours problème. Il est très regrettable de constater que le porteur n'ait pas compris que ces avis sont destinés à améliorer la faisabilité du projet."

Oiseaux et chiroptères

Les prospections de la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) ont permis d'identifier cinquante-quatre espèces nicheuses dont sept sont inscrites à l'annexe I de la directive européenne "oiseaux" visant à la conservation de leurs habitats et de leurs populations (alouette lulu, busard cendré, busard St-Martin, bondrée apivore, circaète Jean-le-blanc, fauvette pitchou, pic noir). Le projet se situe à 1,5 kilomètres du domaine vital de l'aigle royal qui a été observé deux fois lors des inventaires initiaux et sept fois lors des inventaires complémentaires réalisés en 2019. Le site est localisé dans la zone concernée par le programme "Life Gypconnect", visant à restaurer la connexion entre les populations de gypaètes barbus des Alpes et des Pyrénées. Le site d'étude est bordé par deux couloirs de migration principaux. Concernant les chauves-souris, l'étude identifie une grande variété d'espèces (vingt-sept potentiellement) dont la pipistrelle commune, prédominante, le minioptère de Schreiber, des espèces arboricoles dont la barbastelle d'Europe et des espèces de haut vol (vespère de Savi, noctules). Le projet se situe à proximité de plusieurs zonages Natura 2000 désignés pour les chauves-souris, notamment. Sont concernées de nombreuses grottes d'hivernage, de transit et de reproduction à enjeu important au niveau régional.



Circaète Jean-le-Blanc

Dossier réalisé par
Lydie Rech

Note de la rédaction

La procédure liée à ce projet n'étant pas achevée, Le Parc régional du Haut-Languedoc ne souhaite pas apporter de commentaire sur le sujet.
A l'heure où nous bouclons, la commune des Verreries-de-Moussans, interrogée, n'a pas donné de réponses à nos questions.